

PARIS, le 15/05/2002

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
DU RECOUVREMENT ET DU SERVICE  
DIRRES

.....

**LETTRE CIRCULAIRE N° 2002-069/1**

**OBJET :** Modification du champ d'application du Versement Transport (art. L.2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

*- Création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE à compter du 27 décembre 2000.*

*- La compétence versement transport antérieurement dévolue à la ville de FORT DE FRANCE est transférée à la Communauté d'Agglomération.*

*- Le taux de versement transport, fixé à 0,55 % depuis le 1er janvier 2000 est applicable à la seule commune de FORT DE FRANCE.*

*- Coordonnées bancaires de la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE.*

**NB :** Rectification sur la date de création de la Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique : le 27.12.2000 et non 2001.

**Le taux versement transport est fixé à 0,55 % depuis le 01/01/2000 et non 2002.**

Par arrêté préfectoral du 27 décembre 2000, la Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE est créée.

Le périmètre des transports urbains de cette Communauté d'Agglomération comprend les communes de FORT-DE-FRANCE, LAMENTIN, SCHOELCHER, SAINT-JOSEPH. Le numéro d'identifiant attribué à cette Communauté d'Agglomération est le n° 9309712.

La ville de FORT DE FRANCE (identifiant n° 9309711) perd sa compétence versement transport au profit de la Communauté d'Agglomération nouvellement créée.

Par délibération en date du 8 juin 2001, le versement transport, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, est maintenu à 0,55% sur le seul territoire de cette commune.

La taxe versement transport est à verser sur le compte de la Communauté d'Agglomération ouvert auprès de la Banque de la Martinique.

Les informations relatives au champ d'application, au recouvrement et reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

## CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(articles L.2333.64 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
-FORT DE FRANCE (Insee 97209)	0,55%	01/01/2000	CGSS DE LA MARTINIQUE
-LAMENTIN (Insee 97213)	PAS DE VERSEMENT		
-SAINT JOSEPH (Insee 97224)	TRANSPORT		
-SCHOELCHER (Insee 97229)			

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération du Centre de la MARTINIQUE  
Immeuble la Verrière  
Avenue des Arawaks  
97204 FORT DE FRANCE

Identifiant :

9309712

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie de FORT DE FRANCE MUNICIPALE  
Immeuble le Trident- Lot Mongeralde  
Avenue Louis Domergue- B.P. 6015  
97255 FORT DE France CEDEX  
IEDOM MARTINIQUE  
45159 00005 00316260300 28